MINISTERE DES FINANCES _____

DIRECTION GENERALE DES DULIANES ET DROITS

INDIRECTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET

V I S A S:

REPUBLIQUE . OF ULAIRE DU CONGO Travail- Démocratie- Paix

DECRET N° 64/562 du 26.6.64 MF-DGD-DAF-SP portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 des Inspecteurs Frincipaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Douanes.

D.F.P.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GCUVERNEMENT.

VU la Constitution du 8 Juillet 1975 ;

VU la Loi 25/00 du 13.11.00 portant amendement de

l'article 47 de la Constitution du 5 Juillet 1975 ;

VU la Loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

VV I'arrêté n°2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement

sur la solde des fonctionnaires ; VU l'arrêté n°59/17:/FF du 21.7.59 portant statut

commun du personnel dos Douanes;

VU le décret 52/130/NE du 3.5.62 fixent le régime

Was rémunérations des fonctionnaires ;

VD le décret 62/197/FF du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

VU le dictet 65/17C/FF du 25.6.65 réglementant 1'a-

vancement dos for dionnaires; VU le décret 62/19C/FF du 5.7.62 relatif à la nomine-

tion et à la révocation des fonctionnaires ;

VU le dégret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplacant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indigiaires des fonctionnaires; VU le décret 79/134/portent nomination du Premier Ni-

nistre, Chef du Gouvernement; VU le décret %=/641 du 28.12.00 portant nomination

dos Membres du Conseil des Ministres ;

VU le décret 86/630 du 27.12.80 portant déblocage des

awancements des agents de l'Etat ;

VU le réctificatif n°01/016 du 26.01.81 au décret 30/642 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil dos Ministres ;

VU le décert 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérims

des Membres du Gouvernement :

VU le décret 03/320 du 3.5.03 portant nomination d'un

Membre du Conseil des Ministres;

VU le Procès-verbal de la Commission Administrative Pritaire rounie à Brazzaville le 16 Février 1964;

DEGRETE:

D.G.B.

C.F.

ARTICLE 1er. Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent ACC néat:

Pour le 2è Echelon à 2 ens

MBCULY-MBENZA Victorien	Brazzaville
MALONGA Michel	Brazzaville
MALCNGA Henri	Brazzaville

Four le 4è Echelon à 2 ans

MADIETA Philippe Brazzaville

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.RP.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Juin 1984

Par le Premier Ministre, Chof du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.



Colonel Louis SYLVAIN GOMA .-

Le Ministre du Travail et de la Frévoyance Sociale,

Bernar COMBC MATSIONA -

IN	EL	I	TF	I	0	N	S	:
JO	DI	0	-	_	7	_	_	
JU	1/1.	· •			4			